



Département
des Yvelines

Arrondissement de
Rambouillet

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/03/2024

Référence	L' an 2024 le 08 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FLORES Jean-Louis, Maire
05.2024	
<u>Approbation du règlement d'utilisation du terrain multisports</u>	Présents : M. FLORES Jean-Louis, Mmes : DOMPS Claudine, MAUBAILLY Aurore, MARTIN Michèle, VACHEROT Katia MM : HAROUN Thomas, SAVOURÉ Denis, BELTOISE William, LEBOUTEUX Alexis, BARBE Bruno, DOMPS Marc .
Nombre de membres	Excusé(s) : GONÇALVES Maria Dolorès qui a donné procuration à BARBÉ Bruno, GILLOT Marc qui a donné procuration à FLORES Jean-Louis, CALAS Mazid qui a donné procuration à HAROUN Thomas
Afférents	BILLON Christine qui a donné procuration à DOMPS Claudine
Présents	DOMPS Marc qui a donné procuration à SAVOURÉ.
Qui ont pris part au vote	
15	
10	A été nommée secrétaire : BELTOISE William
15	
Date de la convocation	Objet de la délibération : Approbation du règlement d'utilisation du terrain multisports
26/02/2024	CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer le bon ordre et les meilleures conditions de sécurité pour l'utilisation des équipements mis à disposition du public au sein du terrain multisports,
Date d'affichage	Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du projet de règlement d'utilisation du terrain multi sports, situé Rue de la Gobeline, Boinville le Gaillard,
27/02/2024	
Vote	
A l'unanimité	Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier,
Pour : 15	A l'unanimité le Conseil Municipal :
Contre :	APPROUVE le règlement d'utilisation du terrain multi sports
Abstention :	DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.
	Monsieur FLORES indique que des portes vélos seront installés à l'entrée (intérieur) du terrain multisports. Rambouillet Territoires propose une dotation de porte vélo. La commune va postuler pour en avoir quelques un.
	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

En mairie, le 08/03/2024

Le Maire,
Jean-Louis FLORES.

